

AR Prefecture

063-216302588-20250723-DEL2025072208-DE
Reçu le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025

DEL2025072208

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 11
PROCURATION : 0
VOTANTS : 11

L'an Deux Mille Vingt et Cinq, le vingt-deux juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2025

Présents : CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : BAARDMAN Bruno, OLIVIER Katia, VERNET Thimothée

Procuration :

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : REGULARISATIONS FONCIERES IMPASSE DU DR SAUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1212-1, L2212-1 et L321-23,
Vu le plan de division réalisé dans le cadre des opérations de régularisations foncières de l'impasse du Dr Saubert,
Vu la délibération du Conseil municipal d'Olliergues en date du 18/10/2025,
Considérant qu'il y a lieu de modifier cette délibération,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'acquisition, pour un montant de 1€ par parcelle, des parcelles AO568 et AO569 auprès de Monsieur TAILLANDIER Guillaume, AO571 auprès du SIAEP de la Faye, AO573 auprès de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, AO575 auprès de Madame MARECHAL Paulette, AO577 auprès de Monsieur FAFOURNOUX Gilles, AO579 auprès de Madame DAURIAT Emilie, AO580 auprès de l'indivision ROCHE-CHASTANG et AO583 auprès de l'indivision RODIER.
- **Dit** que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune
- **Dit** que les formalités relatives à cette acquisition seront établies par acte notarié auprès de Maître SAURET, notaire à Ambert

AR Prefecture

DEL2025072208

063-216302588-20250723-DEL2025072208-DE
Reçu le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

